

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 1994)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS235

présenté par

Mme Poletti, M. Jacquat, M. Door, M. Perrut, M. Tian et Mme Louwagie

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 décembre 2015, un rapport détaillant les nouveaux leviers financiers mobilisables pour la mise en place d'une réforme plus ambitieuse de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Devant les enjeux qui sont posés à notre société pour faire face, dans les meilleures conditions, au vieillissement de la population, aucune piste ne doit être écartée *a priori* et différents scénarios doivent être envisagés, comme par exemple la mise en place d'une cotisation obligatoire à partir de 40 ans.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si l'on ne prend aucune mesure, le vieillissement de la population pourrait s'accompagner d'importants risques économiques (forte augmentation des dépenses sociales, croissance faible) et sociaux (conflits entre générations, inégalités accrues).

Bien préparé au contraire, ce phénomène, comme l'ont montré de nombreux rapports, recouvrira de grandes opportunités en termes de modes de vie, d'emploi, de logement et de santé. Il est donc urgent d'être plus ambitieux dans nos propositions et cela ne pourra se faire que si des leviers financiers suffisants sont actionnés.